

Commune de MONTHAULT
Arrondissement FOUGERES-VITRE
Département Ile et Vilaine

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 16 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit le 16 janvier à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de MONTHAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BUFFET Roger, Maire.

Date de convocation : 9 janvier 2018

<i>Nombre de Conseillers :</i>	<i>En exercice :</i>	<i>11</i>
	<i>Présents :</i>	<i>10</i>
	<i>Votants :</i>	<i>10</i>

Présents : M Roger BUFFET, Stéphane M Stéphane CHARBONNEL, M Jean-François NIVLET, M Gérard COUASNON, M Lionel GENEVEE, M Sébastien CHESNEL, Mme Ludivine SAUVE, Mme Christine FRETAY, Mme Monique JAMES, Mme Denise THEBAULT.

Absente : Mme Monique BARBELETTE,

M Stéphane CHARBONNEL est nommé secrétaire de séance.

➤ **001/2018 Droit de préemption – vente parcelles cadastrées A 1010, A 1011, A 1487, A 1484**

Monsieur le Maire

- donne lecture du courrier de Maître Anne-Térèse EGU-HARDY Notaire à Louvigné du Désert, concernant la vente des parcelles cadastrées

A 1010, située au 10 rue « La Cour Guitier » d'une superficie de 322 m²

A 1011 située au 12 rue « La Cour Guitier » d'une superficie de 201 m²

A 1484, A 1487 situées « le jardin de derrière » d'une superficie de 639 m² appartenant à Madame Mary MCKERRACHER

- propose que la commune n'exerce pas son droit de préemption pour cette vente.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal, par 10 voix pour, valident cette proposition de ne pas exercer le droit de préemption de la commune pour cette vente.

➤ **002/2018 Droit de préemption – vente parcelle cadastrée ZI 12**

Monsieur le Maire :

- donne lecture du courrier de Maître Anne-Térèse EGU-HARDY Notaire à Louvigné du Désert, concernant la vente de la parcelle cadastrée ZI 12, située au 30 rue des trois croix, d'une superficie de 2040 m², appartenant à Madame DANDIN Marie Josèphe née BOIVENT et à Mme DANDIN Francine.

- propose que la commune n'exerce pas son droit de préemption pour cette vente.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal, par 10 voix pour, valident cette proposition de ne pas exercer le droit de préemption de la commune pour cette vente.

➤ **003/2018 Recrutement d'un agent sur un contrat de travail pour une durée déterminée, vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu dans les conditions prévues par la loi**

Monsieur le Maire rappelle que :

- Monsieur René LEVACHER, adjoint technique territorial, a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} janvier 2018.
- Une déclaration de vacance de poste 03517106924 a été saisie le 30 octobre 2017 suivie d'une offre d'emploi.
- Plusieurs candidatures ont été reçues mais aucune candidature statutaire correspondant au profil du poste.

Monsieur le Maire propose :

- de recruter un candidat sur la base de l'article 3-2 de la loi 84-53 du 26/01/84 pour des besoins de continuité du service, à compter du 1^{er} février 2018,
Grade : Adjoint Technique Territorial
Indice de rémunération : 1^{er} échelon de l'échelle C1
Durée du contrat : 6 mois
Temps de travail : 28 heures hebdomadaire.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal, par 10 voix pour,

- valident cette proposition de recruter un candidat sur la base de l'article 3-2 de la loi 84-53 du 26/01/84 pour des besoins de continuité du service, à compter du 1^{er} février 2018,
Grade : Adjoint Technique Territorial
Indice de rémunération : 1^{er} échelon de l'échelle C1
Durée du contrat : 6 mois
Temps de travail : 28 heures hebdomadaire.
- Autorisent Monsieur le Maire à signer tout document concernant ce recrutement.

➤ **004/2018 Validation des devis pour l'opération de curage des bassins de la lagune - Demande de subvention auprès de l'agence de l'Eau Eau Seine Normandie**

Monsieur le Maire rappelle que :

- une consultation a été faite auprès de bureaux d'étude pour l'opération de curage des bassins de la lagune
- présente les trois devis reçus pour cette mission, AQUASOL, SAUR et SEDE
- propose de retenir le bureau d'étude SEDE Environnement de Dol de Bretagne, pour un montant HT 7 187,00 € Enfouissement et chaulage compris

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 10 voix pour,

- valident le devis du bureau d'étude SEDE Environnement de Dol de Bretagne.
- décident de solliciter une subvention auprès de l'agence de l'eau Eau Seine Normandie pour cette étude.
- décident d'inscrire cette dépense en investissement budget primitif de l'assainissement 2018
- donnent pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document concernant cette étude.

➤ **005/2018 Création régie salle polyvalente**

Monsieur le Maire rappelle :

- Lors des locations de la salle polyvalente, les locataires règlent au secrétariat de la mairie dès le lundi matin le montant de la location de la salle et des différents frais.

Monsieur Le Maire propose :

- La création d'une régie pour l'encaissement des produits afférents à la location de la salle polyvalente.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 10 voix pour,

- valident la création d'une régie pour l'encaissement des produits afférents à la location de la salle polyvalente
- donnent pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document concernant cette régie.

➤ **006/2018 Convention offre des services numériques de Mégalis Bretagne**

Monsieur le Maire

- donne lecture de la convention d'offres des services numériques que propose Mégalis Bretagne aux communes.

Mégalis Bretagne propose 8 services intégrés dans un bouquet de service. La contribution financière est supportée par Fougères Agglomération. La Commune ne s'acquitte d'aucune contribution financière pour accéder au bouquet de services numériques.

Des services complémentaires sont proposés hors bouquet de service, comme la fourniture de certificats électroniques et sont facturés à la collectivité.

Monsieur le Maire propose :

- de signer la convention d'offres des services numériques proposée par Mégalis Bretagne, dans le cadre du plan de programme 2015-2019 voté par délibération du comité syndical du 21 mars 2014.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 10 voix pour,

- décident d'adhérer à la convention d'offres des services numériques proposée par Mégalis Bretagne, dans le cadre du plan de programme 2015-2019 voté par délibération du comité syndical du 21 mars 2014
- décident de solliciter Mégalis Bretagne pour la fourniture d'un certificat électronique
- Autorisent Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette convention.

➤ **007/2018 Convention entre le représentant de l'Etat et la commune pour la transmission électronique des d'actes.**

Monsieur le Maire

- donne lecture de la convention que propose Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité et/ou au contrôle budgétaire ou à une obligation de transmission au représentant de l'état.

Monsieur le Maire propose :

- de signer cette convention avec le représentant de l'Etat Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 10 voix pour,

- autorisent Monsieur le Maire à signer la convention avec le représentant de l'Etat pour la transmission électronique des actes.

➤ **Point sur l'action en justice Commune de MONTHAULT / Société Pigeon TP Normandie**

Monsieur le Maire donne lecture de la requête en référé expertise dressée par Maître Vincent LAHALLE et adressée à Monsieur le Président du tribunal administratif de Rennes

➤ **Travaux de voirie 2018**

La commission voirie se réunira le samedi 10 février 2018 à 10 h 00 pour recenser les travaux de voirie à prévoir sur le budget 2018.

➤ **Travaux aménagement de deux logements locatifs 1 rue des écoles / 2 rue de l'auberge**

Monsieur le maire fait un point sur l'avancement des travaux d'aménagement des deux logements locatifs

Le Maire

Roger BUFFET

